

NAO 2020 - « L'intéressement bis »!

L'accord NAO 2020, comme celui de 2019, légitime un système d' « intéressement bis », dont la grande partie des salariés ignore l'existence, utilisé par la direction pour rétribuer *collectivement* seulement certains et comme elle le veut !

De quoi s'agit-il ?

Le SICTAME vous a informés dans son précédent tract du fait que l'accord NAO 2020 parle d'**enveloppe globale de 2,65 % uniquement pour les OETAM**.

Alors, qu'est-il prévu pour les cadres dans l'accord ?

Un engagement de la direction à traiter « avec équité l'ensemble des catégories du personnel », même si toutes ne bénéficient pas d'une augmentation générale »... et :

Tous les cadres individualisés en activité et présents au 31 mars 2020 (hors cadres Elf EP) bénéficieront, en 2020, **sauf contre-performance** :

- d'une augmentation individuelle d'au moins 0,7 % (clause dite "filet") ;
- d'une **part variable basée** pour partie sur leur performance individuelle (y compris managériale pour les responsables d'équipe) et **pour partie sur la performance collective de leur branche d'activité d'appartenance au 31 décembre 2019, selon des critères définis par chaque branche**.

Cette part variable pour les cadres individualisés est basée en partie sur la « **performance collective** », avec des indicateurs très similaires à l'intéressement, c'est-à-dire TRIR, résultats financiers, etc.

Il ne s'agit pas d'octroyer un bonus individuel, mais de **partager les résultats « collectifs » entre quelques salariés**, comme l'intéressement, mais en réalité les différences sont notables :

- *Les critères de calcul et d'attribution sont cachés et fixés unilatéralement par la direction, sans aucune discussion ni information des représentants du personnel ;*
- *Cet « intéressement bis » est très progressif par rapport au NP : les NP élevés reçoivent des milliers d'euros, les cadres qui ont des NP bas n'ont que des miettes.*
- *Les salariés cadres en « contreperformance » - décision unilatérale de chaque hiérarchie -, les OETAM et les cadres Elf EP sont exclus.*



POURQUOI CETTE **PETITE CLAUSE** DANS L'ACCORD NAO depuis 2019 ?

Parce que la loi interdit la discrimination entre catégories de salariés (à moins qu'un accord collectif prévoit expressément l'octroi d'une part variable « collective » déconnectée de la performance individuelle – sauf contre-performance). La direction minimise donc le risque de recours en justice en obtenant un « chèque en blanc » auprès des syndicats signataires de l'accord NAO afin de pouvoir en toute discrétion octroyer cet « **intéressement bis** ».

Et pour les OETAM ?

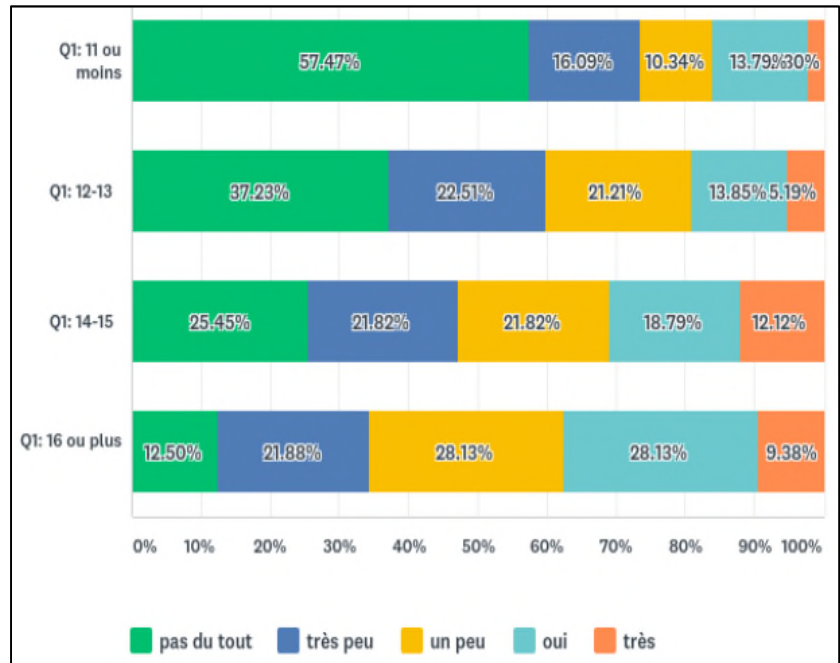
Ils sont purement et simplement **exclus du bénéfice de cet « intéressement bis »**, comme s'ils ne contribuaient pas à la « performance collective ».

Les OETAM sont privés de ce complément de rémunération, qui représenterait plusieurs milliers d'euros en plus par an pour eux s'il était distribué selon le même mode que l'intéressement.



Extrait du sondage SICTAME « MSI 2019 » montrant le niveau de satisfaction des salariés en relation avec leur **niveau d'augmentation MSI 2019** :

57,47 % des salariés NP 11 et moins n'étaient « pas du tout » satisfaits, tandis que seulement 12,5 % l'étaient parmi les NP 16 et +.



Le SICTAME a notifié l'employeur d'une possible action collective pour discrimination concernant cet « intéressement bis », les actions de performance et autres avantages octroyés par la direction uniquement à certains salariés en l'absence d'un accord collectif.

Enfin, il est scandaleux que la direction extorque la signature de l'accord NAO, sans aucune discussion du texte au préalable et sous la menace de ne donner que 0,5 % d'augmentation aux OETAM et de réduire les dotations ASC !

Le SICTAME est fier de ne pas avoir signé l'accord salaires 2020, qui donne toute latitude à la direction pour distribuer ce qu'elle veut et à qui elle veut, et des miettes, voire rien, aux autres.

Si vous voulez changer les choses, adhérez au SICTAME et soutenez nos actions.

SUIVEZ NOUS SUR :

<http://www.sictame-uns-total.org/fr>

Souscrivez également à notre **bulletin électronique** en écrivant à :

holding-amont.sictame-uns-ues@total.com

SICTAME-UNSA-TOTAL

TOUR COUPOLE La Défense Bureau 4E41

PAU Bureau F16 CSTJF

MICHELET La Défense Bureau B RD 09

SPAZIO NANTERRE Bureau A10036

01.47.44.76.33

05.59.83.59.21

01.41.35.75.93

01.41.35.34.48